



Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2022 **Règlement général du concours**

Préambule : l'année de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

Dans le cadre de la PFUE du 1er janvier au 30 juin 2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a souhaité que l'année scolaire 2021-22 soit européenne afin de former les citoyens européens de demain.

L'édition 2022 du Prix Hippocrène s'inscrit dans ce cadre avec plusieurs actions exceptionnelles :

- une remise des prix particulière en présence de personnalités organisée à La Sorbonne à Paris
- en complément des prix attribués aux lauréats, des lots (le plus souvent des ateliers ou activités) seront proposés par des organisations européennes de jeunesse aux porteurs de projets ayant particulièrement retenu l'attention des jurys.

Article 1 : présentation

La Fondation Hippocrène organise, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et avec le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne, un concours intitulé « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ». Les candidatures sont ouvertes **du lundi 15 novembre 2021 au mardi 18 janvier 2022**. Ce concours vise à encourager et valoriser les établissements, les enseignants et les élèves qui s'engagent dans les échanges avec de jeunes Européens, dans la découverte d'une autre culture, à travers la réalisation d'un projet commun et la mobilité.

Article 2 : qui peut candidater ?

- **Pour les établissements scolaires qui dépendent de l'Éducation nationale** : le concours est ouvert à toutes les classes de niveau primaire ou secondaire des écoles, collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels (4 catégories séparées) de l'enseignement public ou privé sous contrat des académies et vice-rectorats.
- **Pour les établissements qui dépendent du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** : le concours est ouvert à toutes les classes de l'enseignement agricole public et privé sous contrat.
La DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) incite les établissements d'enseignement agricole à prendre part à ce concours, qui s'inscrit pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le Code rural et de la pêche maritime. Il participe à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des apprenants de l'enseignement agricole.

La participation au concours est gratuite. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation du présent règlement. La Représentation en France de la Commission européenne, conjointement avec les services des ministères concernés, et la Fondation Hippocrène, sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

Article 3 : modalités du concours

Le concours consiste à présenter un dossier mettant en perspective un projet original de partenariat européen élaboré par la classe avec son / ses professeurs. Il s'agira, dans le cadre d'échanges avec de jeunes Européens, de travailler sur toute thématique pouvant illustrer les enjeux et les valeurs communes de l'Union européenne (actions d'engagement, thématique d'action comme l'environnement, la lutte contre les discriminations, la défense des libertés, la promotion d'une culture européenne et de son patrimoine).

[Pour information, **des vidéos présentant les projets lauréats** des années précédentes sont disponibles sur <http://fondationhippocrene.eu/prix-archiver/> et sur notre compte youtube : https://www.youtube.com/results?search_query=prix+hippocr%C3%A8ne.]

- Sont éligibles tous les types de partenariat actif en 2022 avec un établissement scolaire situé :
 - dans un Etat membre de l'Union européenne,
 - dans l'un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange - AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)
 - dans un pays candidat officiel à l'Union européenne (L'Albanie, L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, Le Monténégro, La Serbie, La Turquie).
 - ou encore au Royaume-Uni.

Si le partenariat est effectué avec plusieurs pays, il faut qu'au moins l'un des pays partenaires réponde à ce critère, les autres pays pouvant être extérieurs à ceux mentionnés précédemment.

Types de partenariats éligibles :

- Le partenariat doit être actif en 2022 (un partenariat ancien réactivé ou un nouveau projet lancé cette année). Pour information, si vous recherchez des partenaires, eTwinning fait partie des outils adaptés aux enseignants : <https://www.etwinning.fr/> (cette action européenne offre aux enseignants des 43 pays participants la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des outils numériques).
- Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs : appariements et jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...
- Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; l'acquisition éventuelle de compétences linguistiques et interculturelles pourra être mise en perspective.
- Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier.
- Les élèves doivent avoir commencé à travailler sur le projet.
- **La candidature devra mettre en perspective une/des production(s) commune(s) réalisée(s) dans le cadre du partenariat.**
- **Compte tenu du contexte sanitaire, une mobilité physique à la rencontre des partenaires n'est pas considérée comme un critère obligatoire comme cela pouvait être le cas les années précédentes mais reste encouragée. Elle peut également être décalée dans le temps. En cas d'impossibilité d'une mobilité physique, une mobilité virtuelle est alors requise pour rendre éligible la candidature.**

Article 3-a : modalités du concours pour les établissements scolaires relevant de l'Éducation nationale

Pour participer au concours, les établissements doivent **renseigner en ligne à partir du site de la Fondation Hippocrène la fiche-projet** (la fiche ci-jointe est fournie à titre indicatif).

- Se rendre sur le site de la Fondation Hippocrène www.prixhippocrene.eu, page Prix 2022 ; se connecter pour accéder au formulaire ; remplir le dossier en ligne ; soumettre son dossier **entre le lundi 15 novembre 2021 et le mardi 18 janvier 2022**. Un email de confirmation automatique est envoyé une fois le dossier soumis. La candidature sera alors automatiquement consultable par l'équipe de la Fondation Hippocrène.

N.B. : en cas de difficulté particulière avec le formulaire en ligne il sera également possible de renvoyer par email sur contact@fondationhippocrene.eu le dossier dûment rempli en format Word entre le 15 novembre 2021 et le 18 janvier 2022. Il reviendra alors au professeur de vérifier

la bonne réception de son dossier, la Fondation Hippocrène déclinant toute responsabilité en cas d'email non reçu.

Pour toute question, le professeur peut joindre la Fondation Hippocrène au 06 17 80 05 32 (du lundi au vendredi de 9h à 17h30) ou par email sur contact@fondationhippocrene.eu.

La sélection des dossiers se fera en trois étapes :

1. Une vérification de l'éligibilité des dossiers sera effectuée **par la Fondation Hippocrène**
2. Les candidatures validées seront évaluées par le **jury de présélection**, qui est composé de membres de la Fondation Hippocrène, de responsables associatifs et d'anciens DAREIC, et qui est chargé de sélectionner 3 dossiers par catégorie d'établissement soit 12 dossiers au total.
3. Ces 12 dossiers finalistes seront évalués par un jury d'experts qui décidera de l'attribution des prix. Le jury sera amené à auditionner les candidats finalistes par vidéo-conférence ou à Paris en présentiel. **Dates pressenties des auditions devant le jury : une journée le 3 ou le 4 février 2022 (sous réserve de confirmation).**

Article 3-b : modalités du concours pour les établissements de l'enseignement agricole

Les modalités du concours pour les établissements de l'enseignement agricole seront développées dans la note de service DGER à paraître à l'automne 2021, relative à la participation des établissements de l'enseignement agricole au « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2022 ».

Le présent règlement sera joint à cette note de service.

Article 4 : les prix financés dans le cadre du concours

Dans le cadre de ce concours, 6 prix sont financés par la Fondation Hippocrène, pour un total de 35 000 euros :

- 4 prix, chacun d'une valeur de 5 000 euros, sont décernés à des établissements scolaires relevant de l'Éducation nationale (un par catégorie d'établissement : école primaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel) ;
- 1 prix, d'une valeur de 5 000 euros, est remis à un établissement de l'enseignement agricole technique et supérieur, public ou privé sous contrat ;
- 1 Grand Prix, choisi parmi les 5 prix par catégorie, est attribué pour une valeur de 10 000 euros (le 2^e projet dans la catégorie devient alors lauréat de sa catégorie).

Ces 6 prix sont destinés à financer la mise en œuvre des projets lauréats désignés par le jury.

Pour les 5 lauréats par catégorie : la Fondation Hippocrène financera pour chacune des 5 classes lauréates les frais de mise en œuvre du projet à hauteur de 5 000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement et un RIB devra être fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet. Un premier acompte de 4 000 euros sera versé au moment de la remise des prix et le solde de 1 000 euros sera versé une fois le compte-rendu du projet reçu par la Fondation Hippocrène. Ce compte-rendu devra impérativement mettre en évidence l'expérience européenne des élèves (cf. questionnaire qui sera fourni aux lauréats), il pourra prendre la forme choisie par le porteur de projets (carnet de voyage illustré de photos et/ou vidéos et de témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne...).

Pour le Grand Prix : la Fondation Hippocrène financera pour la classe lauréate les frais de mise en œuvre du projet à hauteur de 10 000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement et un RIB devra être fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet. Un premier acompte de 8 000 euros sera versé au moment de la remise des prix et le solde de 2 000 euros sera versé une fois le compte-rendu du projet reçu par la Fondation Hippocrène. Ce compte-rendu devra impérativement mettre en évidence l'expérience européenne des élèves (cf. questionnaire qui sera fourni aux lauréats), il pourra prendre la forme choisie par le porteur de projets (carnet de voyage illustré de photos et/ou vidéos et de témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne...).

Remise des prix exceptionnelle : la remise des prix sera inscrite dans le contexte de la PFUE avec une dimension particulière et la présence de personnalités exceptionnelles. Une délégation de lauréats sera

invitée à Paris, à La Sorbonne entre le 7 et le 10 mars 2022 (événement pouvant être modifié en fonction notamment du contexte sanitaire). Les modalités de participation à la remise des prix seront précisées ultérieurement.

Des lots complémentaires hors projets lauréats : les associations européennes et d'engagement de la jeunesse partenaires de la Fondation Hippocrène (Animafac, Ariana Mix' Art, eurêka 21, Les Jeunes Européens-France, Article 1, euradio, le Parlement européen des Jeunes, RCF, On est prêt), proposeront des activités, ateliers, conférences thématiques, interviews, rencontres, visites, afin de récompenser les projets ayant retenu l'attention des membres du jury.

Article 5 : engagement des finalistes

Il sera demandé les informations importantes suivantes aux finalistes dès l'annonce de leur sélection par le jury. Il est recommandé d'anticiper cette demande dès le dépôt de la candidature :

- Un droit à l'image pour le professeur et les élèves pour les images envoyées et les prises pendant le jury ou la remise des prix ;
- La liste renseignée d'une potentielle délégation de 10 élèves et deux accompagnateurs (nom, prénom, genre, date de naissance, numéro de papier d'identité, passeport/CNI), informations qui seraient indispensables pour les formalités d'organisation. Les personnes sélectionnées devront pouvoir se mettre en conformité avec les règles sanitaires en vigueur au moment du déplacement.

S'agissant des établissements de l'enseignement agricole, la note de service DGER à paraître détaillera les actions de valorisation et de communication prévues, et rappellera les obligations des candidats relatives aux droits de diffusion, aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à l'image.

Article 6 : engagement des lauréats

Une vidéo étant réalisée à l'issue de la remise des prix, les professeurs et les élèves lauréats seront sollicités pour présenter leur projet à cette occasion. Des vidéos, images et visuels des projets, des échanges, du travail réalisé avec les partenaires dans ce cadre sont utiles pour valoriser les projets lauréats. Il convient d'anticiper cette demande pendant la mise en œuvre du projet en prenant régulièrement des photos et en réalisant éventuellement de petites vidéos permettant de voir les élèves travaillant sur le projet.

Les photos de la remise des prix et les productions des élèves pourront être diffusées dans le cadre des actions de communication du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, des rectorats et de la Fondation Hippocrène sur internet et auprès des media (**les enseignants ont la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires et de droit à l'image, en particulier auprès des parents**).

L'enseignant ayant obtenu un prix s'engage à envoyer à la Fondation Hippocrène - au 12 rue Mallet-Stevens, 75016 Paris – ou par email sur contact@fondationhippocrene.eu et à la DAREIC de son académie un **compte-rendu de voyage** illustré de photos et/ou vidéos et de **témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne** dans le mois suivant le retour du voyage. L'envoi de ces éléments permettra de débloquer la 2^e partie des fonds.

S'agissant des établissements de l'enseignement agricole, la note de service DGER à paraître détaillera les actions de valorisation et de communication prévues, et rappellera les obligations des candidats relatives aux droits de diffusion, aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à l'image.

Le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe est organisé en partenariat avec **le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne**, et avec la participation de **l'agence Erasmus+ France, la Maison de l'Europe de Paris, Citoyennes pour l'Europe, l'AEDE-France et Toute l'Europe** en partenaire media. **La remise des prix 2022 sera organisée en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

Fondation Hippocrène : Donner le goût de l'Europe au jeunes Européens

La Fondation Hippocrène est une fondation reconnue d'utilité publique familiale et indépendante qui œuvre pour qu'une véritable citoyenneté européenne soit construite jour après jour par les jeunes d'Europe. Elle soutient la réalisation de projets concrets portés par ou pour les jeunes Européens dans tous les domaines qui permettent le dialogue et le partage au service d'une citoyenneté européenne commune : culture, éducation, social et humanitaire. Ainsi, Hippocrène permet aux jeunes de réaliser leurs projets pour l'Europe et de créer une communauté d'Européens.

Depuis sa création la Fondation Hippocrène a soutenu environ 1200 projets associatifs au bénéfice direct de plus de 185.000 jeunes ayant touché plus de 20 millions de personnes à travers les media et les réseaux sociaux. www.fondationhippocrene.eu

Annexe : éléments du dossier de candidature sous la forme de « fiche projet »

PRIX HIPPOCRENE DE L'EDUCATION A L'EUROPE 2022

FICHE PROJET

à soumettre entre le 15 novembre 2021 et le 18 janvier 2022

A remplir en ligne pour les établissements scolaires relevant de l'éducation nationale www.prixhippocrene.eu « participer au prix » / Prix 2022

et

Pour l'enseignement agricole : se référer à la note de service

Candidat :

| | |
|---|---------------------------------|
| Académie/région | |
| Type d'établissement : (école maternelle, élémentaire, collège, lycée général, lycée technologique ou professionnel, enseignement agricole) | |
| Etablissement et coordonnées postales (nom, adresse, code postal) | |
| Classe (s) (niveau et nombre d'élèves participant au projet) | |
| S'agit-il d'un projet réalisé sur le temps scolaire et/ou extrascolaire ? | |
| Enseignant(s) partie prenante du projet (nom(s) et discipline(s)) | |
| Coordonnées (nom, email et téléphone) du porteur de projet principal | Nom : Téléphone : Email : |
| Chef d'établissement (Nom, tél., email) | Nom : Téléphone : Email : |
| Eventuelle situation particulière de l'établissement (géographique, sociale, orientations...) | |

Projet d'ouverture à la citoyenneté européenne :

| | |
|---|--|
| Intitulé | |
| Résumé du projet | |
| En quoi ce projet ouvre-t-il les élèves à la notion de citoyenneté européenne ? | |
| Nom du/des partenaire(s) identifié(s) | |

| | |
|---|--|
| | |
| Modalité des échanges prévus avec le(s) partenaires(s) [par quels moyens, à quelle fréquence, groupe/binômes/classe entière ?...] | |
| Mobilités réelles ou virtuelles effectuées ou prévues dans le cadre du projet (dates et lieux ou outils utilisés, ex : eTwinning) | |
| Productions communes prévues ou envisagées en partenariat avec le ou les partenaires (création artistique, livre, BD, objets, action, blog, site web, vidéo, plaquette, récit de voyage...) | |
| Y a-t-il d'autres productions prévues (en plus de celles réalisées en commun dans le cadre du partenariat) ? | |
| Période (prévue ou envisagée) de mise en œuvre du projet | |
| Compétences d'apprentissage en langues vivantes étrangères éventuellement visées | |
| Compétences interculturelles visées | |
| Projets de valorisation du projet au sein de l'établissement ou à l'extérieur éventuellement prévus | |
| Quel est l'état du financement du projet ? S'inscrit-il dans un Erasmus plus (dans l'attente d'une réponse – en cours – post) ? ou bénéficie-t-il d'autres financements ? | |
| Motivation de la candidature au Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ? | |

Avis du Chef d'établissement :